LIÈGE université
Médecine

Année académique 2023-2024

Règlement particulier relatif à la procédure donnant accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de Master de spécialisation en médecine pour l'année 2024-2025

-

Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique

A. PREAMBULE ..... - 3 -

I. CANDIDATURE ..... - 3 -

II. SÉLECTION ET ÉVALUATION ..... - 3 -

1. Les stages et éventuelles notes académiques ..... - 3 -
2. L'épreuve ..... - 4 -

III. COMPOSITION DU JURY D'ADMISSION AU MASTER DE SPÉCIALISATION ..... - 4 -

IV. CALENDRIER ..... - 5 -

A. Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au Master de spécialisation en **Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique** complète les dispositions du Règlement général relatif à la procédure d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de Master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2024-2025.

Par leur inscription à cette procédure, les candidats reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement du Jury interuniversitaire, du Règlement général de la procédure de sélection de l'ULiège, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui pourraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou règlementaire, qu'elle qu'en soit la portée.

I. Candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général relatif à la procédure d'accès à la sélection interuniversitaire, le candidat remet au Décanat un dossier comprenant :

- Un curriculum vitae (avec coordonnées complètes et adresse mail « ULiège »)
- Une lettre de motivation adressée au **Professeur Jean-Luc NIZET**, Président du Master de spécialisation en **Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique**

Ce dossier est à envoyer par e-mail à l'adresse catherine.little@uliege.be entre le **lundi 26 février et le dimanche 3 mars 2024 avant minuit.**

II. Sélection et évaluation

1. Les stages et eventuelles notes academiques

2 stages obligatoire de chirurgie et minimum 1 et maximum 2 stages à option interviennent dans la cote sur 20 points. S'y ajoute la note d'examen des cours de :

- **Pathologies thérapeutiques chirurgicales générales, éléments d'anesthésie, d'analgésie**
- **Chirurgie : intégration du raisonnement et de la démarche cliniques**

En ce qui concerne les stages,

Lieux de stages

Le Président est le seul habilité à déterminer les stages intervenant dans le calcul de la cote de la partie 2 de la procédure de sélection.

Les lieux de stage intervenant dans cette cote pour la **Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique** sont :

- **CHU Sart Tilman**

Modalité de répartition des stagiaires

Mme Dorothée PIROTTE (bureau pédagogique) se charge de l'organisation des stages pour les candidats étudiants, y compris pour ceux des autres universités qui présentent leurs concours à l'ULiège.

Les candidats triple 0 et en demande de réorientation sont tenus de prendre contact avec le Président du jury de **Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique** afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur stage.

Méthode d'évaluation

L'évaluation des stages intervenant dans la procédure de sélection est faite sur la base de la grille d'évaluation des stages validée par le Conseil des études.

2. L'EPREUVE

Description

Cette épreuve vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales,
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroule selon les modalités suivantes :

Une réunion d'information à l'intention de tous les candidats est organisée par le Professeur NIZET le 26 février 2024 à 17h00 dans le bureau du Pr NIZET – BC +2, route 387, porte 77 (contact : Secrétariat, Mme Roelants - 04 323 52 61)

Lors de son inscription à l'épreuve, le candidat transmet une lettre de motivation au Président du jury, en plus de son dossier de candidature au Décanat de la Faculté.

Evaluation théorique :

L'évaluation sera basée sur la discussion d'un article scientifique.

- **Le choix de l'article est laissé au candidat.**
- **Cet article est transmis au jury 8 jours avant l'épreuve.**
- **L'évaluation portera sur les raisons personnelles du choix et sur le commentaire personnel critique de l'article (méthodologie, résultats, discussion).**

Lors de l'évaluation, des questions théoriques peuvent être posées au candidat. La matière de référence est le cours de Chirurgie Plastique du Bloc 2 de Master (syllabus du Pr Nizet).

L'anatomie se rapportant à la matière du cours fait aussi partie de l'évaluation.

- **Durée : 20 minutes durant l'après-midi**

Evaluation des motivations :

- **Celle-ci reposera sur l'appréciation collégiale du jury des capacités d'intégration à un groupe et des relations médecin-malade.**

La réussite du concours nécessite d'obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50% pour chacune des deux parties et une moyenne égale ou supérieure à 50 % pour l'ensemble de l'épreuve, conformément au règlement du jury interuniversitaire.

III. Composition du jury d'admission au Master de spécialisation

Président : **Pr Jean-Luc NIZET**

Secrétaire : **Dr Bahram DEZFOULIAN**

Membres : **Dr François MARTIN, Dr Xavier NELISSEN, Dr Christophe NIZET**

Membres extérieurs : **Dr Christophe RONSMANS (CHR Citadelle)**

IV. Calendrier

Vendredi 14 juin 2024

Après-midi 16h : épreuve orale (horaire modifiable en fonction du nombre de candidats)